



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Quotas de production

Question écrite n° 35944

#### Texte de la question

M Christian Nucci appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture sur le problème des quotas laitiers. Depuis leur mise en place, des mesures ont été prises pour permettre à certaines catégories d'agriculteurs d'être prioritaires dans l'attribution des quotas. Il s'agit notamment des jeunes agriculteurs, des titulaires d'un plan de développement ou d'amélioration du matériel, des agriculteurs faisant l'objet d'un plan de redressement et ceux qui sont en situation économique difficile. Cependant, un nombre important de producteurs ne répondent pas aux critères ci-dessus mais se voient, pour certains, appelés à réaliser de lourds investissements pour lesquels l'application des quotas constitue un gros handicap. Ces agriculteurs risquent alors de connaître des difficultés quant à leur outil de travail et de production. En conséquence, il lui demande de lui préciser si des mesures à l'égard de ces agriculteurs considérés comme non prioritaires sont en cours d'examen.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La situation des producteurs laitiers effectuant de lourds investissements est prise en considération dans l'arrêté du 10 juillet 1987. C'est ainsi que des quantités libérées, dans chaque laiterie par les aides à la cessation d'activité, et qui restent encore disponibles après l'attribution de références supplémentaires aux producteurs qui exécutent un plan de développement, un PAM, un plan de redressement ou une étude prévisionnelle d'installation (EPI), sont utilisées pour venir en aide aux producteurs laitiers mis en situation économique particulièrement difficile du fait de la mise en œuvre du régime de maîtrise de la production laitière.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Nucci Christian](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35944

**Rubrique :** Lait et produits laitiers

**Ministère interrogé :** agriculture

**Ministère attributaire :** agriculture

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 1988, page 402

**Réponse publiée le :** 14 mars 1988, page 1127